

Note 5 : Autres instruments de crédit

Nous utilisons d'autres instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de nos clients. Les types d'instruments que nous utilisons sont décrits ci-dessous :

- Les lettres de crédit de soutien et les cautionnements bancaires représentent notre engagement d'effectuer des paiements à un tiers pour le compte d'un client si ce dernier n'est pas en mesure d'effectuer les paiements requis ou d'exécuter d'autres engagements contractuels.
- Les prêts de titres représentent, dans le cas où nous prêtons à des tiers nos propres titres ou des titres appartenant à un client, notre risque de crédit lié à la possibilité que l'emprunteur ne s'acquitte pas de son obligation de restituer les titres.
- Les crédits documentaires et les lettres de crédit commerciales représentent notre consentement à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités.
- Les crédits fermes représentent notre promesse de mettre à la disposition d'un client, à certaines conditions, des crédits sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'un terme déterminés.

Le montant contractuel de nos autres instruments de crédit représente le risque de crédit non actualisé maximal lié à la possibilité que la contrepartie

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sommaires sur divers engagements :

	2007		2006	
	Montant contractuel	Équivalent pondéré en fonction des risques	Montant contractuel	Équivalent pondéré en fonction des risques
Instruments de crédit				
Lettres de crédit de soutien et cautionnements bancaires	12 395 \$	7 270 \$	11 007 \$	7 542 \$
Prêts de titres	1 834	59	690	21
Crédits documentaires et lettres de crédit commerciales	1 301	116	1 621	207
Crédits fermes – Échéance initiale de un an ou moins	66 126	3 531	68 345	–
– Échéance initiale supérieure à un an	28 372	13 066	28 104	13 543
Total	110 028 \$	24 042 \$	109 767 \$	21 313 \$

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

ne s'acquitte pas de ses obligations conformément aux conditions du contrat, avant tout montant qui pourrait être recouvré en vertu de dispositions prévoyant un recours ou la constitution d'une sûreté. Les sûretés exigées relativement à ces instruments sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts. La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en faisant affaire seulement avec des contreparties que nous considérons comme solvables et nous gérons notre risque de crédit lié aux autres instruments de crédit selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Les valeurs équivalentes pondérées en fonction des risques de nos autres instruments de crédit sont déterminées d'après les règles de suffisance du capital édictées par le Surintendant des institutions financières du Canada. La valeur équivalente pondérée en fonction des risques est utilisée pour l'évaluation continue de nos ratios de suffisance du capital.